

pourra se dissimuler et encore diriger les événements. Cette société éloignera encore le gouvernement fédéral d'Ottawa des gens qu'il gouverne dans les parcs nationaux. Cela renforcera les gens de l'Ouest dans leur opinion que les parcs nationaux sont sous le contrôle des bureaucrates d'Ottawa.

En général, je suis contre l'utilisation de sociétés de la Couronne. Il n'est pas douteux qu'une telle société est inutile dans la situation actuelle. Sa création ne peut qu'accroître le sentiment de méfiance et d'aliénation qu'éprouvent les gens de l'Ouest à l'encontre de ce gouvernement d'Ottawa axé sur Montréal.

M. D. R. Gundlock (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire d'emblée que je suis contre cette mesure législative. J'ai peu d'observations à formuler. Tout d'abord, comme certains députés de mon parti, j'estime aussi que le ministre a été très consciencieux.

Il semble y avoir malentendu au sujet des parcs chez nous et c'est peut-être parce qu'ils relèvent d'un service au sein d'un ministère du gouvernement. Je demande à la Chambre de réfléchir à un fait saillant: Qui a créé les parcs de l'Ouest, ou, si vous voulez, qui a créé les parcs nationaux, bien que ce soit des parcs de l'Ouest que nous parlons maintenant en particulier. Ce sont les gens de l'Ouest eux-mêmes qui les ont créés. Il y a eu des pressions locales, mais ces gens, conscients des possibilités de la région, ont demandé au gouvernement canadien d'y aménager des parcs nationaux. A cette époque, il fallait s'y rendre à cheval ou en boghei, et le voyage prenait un ou deux jours. Ils l'ont fait pour bien faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il fallait conserver ces zones.

Par souci de concision, je me bornerai à soulever deux questions seulement. Il s'agit d'une part des données et des chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, et qui concernent les parcs situés dans les Rocheuses. Contrairement à ce qu'on pense généralement, les touristes originaires d'Ottawa, de Toronto et des Maritimes qui visitent nos parcs de l'Ouest ne verront qu'une multitude d'enseignes au néon vantant les motels de la région. Cependant, à leur arrivée sur les lieux, ces touristes souhaitent trouver un logement confortable, des terrains spécialement aménagés pour leurs enfants, avec des piscines, des maîtres-nageurs compétents etc. Vous pouvez trouver ces installations dans les parcs dans toutes les régions accessibles à la circulation des voitures. A partir du moment où il n'est plus possible d'utiliser la voiture, on peut louer une monture et parcourir les sentiers. Ensuite, à condition d'avoir les ressources d'énergie voulues, on peut toujours

louer une jeep ou aller à pied. Mais l'étendue de ces parcs est telle que, même en déployant tous ces efforts, on n'aura probablement visité que 5 p. 100 de la superficie que recouvrent les parcs des Rocheuses.

J'ai cité cet exemple à seule fin de montrer que nos parcs sont encore loin d'être exploités à leur pleine valeur. Certains soutiennent qu'on devrait les laisser à l'état sauvage. Allons-nous laisser dans leur état vierge 95 p. 100 de nos parcs de sorte que nos visiteurs d'Ottawa, de Toronto et des Maritimes n'en pourront jouir à plein?

A l'appui du ministre—et je le dis en toute sincérité—puis-je vous donner un exemple du genre de conseils qu'il reçoit. J'aimerais vous lire une déclaration sous serment présentée par une firme d'évaluateurs réputée l'une des meilleures au pays. On y dit:

—nous avons examiné la propriété en personne et, au mieux de notre connaissance et de notre jugement, les renseignements donnés ici sont exacts et cette évaluation est conforme aux normes de la pratique et de l'éthique professionnelle de L'institut canadien des évaluateurs.

Je pense que c'est le genre d'avis qui a abouti à cette proposition d'établir une société de la Couronne. J'ai déjà dit que je m'opposais fermement à ce projet de loi. Je voudrais citer quelques lignes d'une lettre écrite par l'un des résidents du parc national Waterton au sujet de l'évaluation des propriétés dans le parc:

La description générale indique sept unités simples de 12/24 ce qui est exact, mais elle indique aussi cinq unités doubles de 20/40 pieds, ce qui n'est pas exact, puisque chaque unité est de 24/24 pieds. Il y a également quatre nouvelles unités de 12/24 pieds au lieu des deux doubles unités indiquées.

Ayant lu la déclaration signée par les évaluateurs, je me demande quel est le genre d'avis que l'on donne au ministre et, par son intermédiaire, au gouvernement. C'est pour quoi je m'oppose au projet de loi à l'étude.

Je pourrais aussi faire remarquer que le prix payé par M. Goble pour cette propriété était de \$71,250, et non pas le prix indiqué. Il ne serait pas trop difficile pour l'évaluateur de s'en assurer s'il se rendait personnellement sur les lieux et inspectait la propriété. L'évaluateur a signé une déclaration qui a été acceptée par le gouvernement et qui est inexacte. C'est ce qui découle de la lettre écrite par le locataire dont j'y ai cité un passage. Nous sommes à la Chambre pour examiner ce genre de choses. Les Canadiens devraient se rendre compte maintenant, un peu tard peut-être, que la mesure législative soit adoptée ou non, que cela ne concerne que 5 p. 100 de ces domaines. Cela me semble justifier le développement futur des parcs.